

ACTIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ACTIONS GÉNÉRALES :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

PHARMACIE :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

RADIOLOGIE ET BIOLOGIE :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

OPTIQUE :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

RÉÉDUCATION :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

DENTAIRE :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

MALADIE ET AFFECTION LONGUE DURÉE ALD ET ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-567693

200496

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : R 0678

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAURICE ZOUBIDA

Date de naissance : 22/08/45

Adresse : 22 Rue Ibn Brublane Appart 4 - ACDAL

Rabat

Tél. : 06612231101

Total des frais engagés :

792,10,- Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Najib EL OMARI
Ex Médecin Colonel
Ex Médecin Chef de Santé Navale Marine Royale
Ex Médecin Chef de Service Oxygenothérapie
Hyperbare
H.M.I.M V - Rabat
INPE : 101 104 784

Date de consultation : 13/01/2024

Nom et prénom du malade : MAMRIZO ZOUBIDA

Age : 1915

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Lumbago HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 22/01/2024

Le : 13/01/2024

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/04/2024	Cr Cr	Cr	20000	INP : 123456789 Dr. Najib El Mekki EX Médecin Coordinateur Chef de Service Naveaux-nés Chef de Service Oxygenothérapie Hôpital Habib Bourguiba 1-104-704

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE MICHILI 93326 MAISY 102042561</i>	13/01/2014	5032,13

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

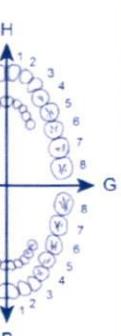
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
				
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

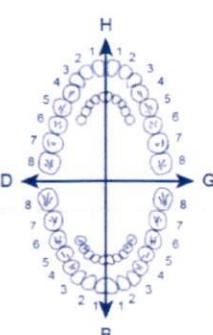
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Najib EL OMARI

Médecine générale

الدكتور نجيب العمري

الطب العام

- Médecin Colonel en retraite
- Ancien Médecin chef du service
- Oxygénothérapie Hyperbare Hôpital Militaire d'Instruction Med V Rabat
- Ancien Médecin Chef de la Marine Royale

طبيب كولونيال منقاد

رئيس سابق لمصلحة العلاج بالأكسجين تحت الضغط المفرط بالمستشفى العسكري الدراسي

محمد الخامس بالرباط

طبيب رئيسي سابق للبحرية الملكية

INPE : 101 104 784

ORDONNANCE

وصفة طبية

Rabat le : 13/01/2024

- 592,100
39,50 - H.C P de fermeture n° MAMRI Zoubida
- Codamol plus
 2cp x 3/j x 5j
- 42,60 - Robic 7,5mg
 2cp x 2/j apr x 10j
- 53,00 - IPPIZEM ou équivalent
 1g flacon de 1000g x 14j
- 131,00 x 3 =
- TAREG 80mg
 2cp le matin 3mn
- 62,50 - Wizipas
 1cp 3/j

Dr. Najib EL OMARI
Ex Médecin Colonel
Ex Médecin chef de Santé Navale Marine Royale

Ex Médecin chef de Service Oxygénothérapie

H.M.I.M V - Rabat =
INPE : 101 104 784

IPP
Omeprazole 20 mg
Boîte de 14 gélules
PP.V. : 53,00 DH



6 118000 190547

PPV: 42DH60
PER: 06/26
LOT: M2021

Mobic® 7,5 mg
14 comprimés

Ne laisser ni à la portée
ni à la vue des enfants.



6118001030316
TAREG 80 mg

28 comprimés pelliculés
PPV : 131.50 DH

04 2026
B8932X
EXP
LOT

⇒ X 131,50
3 Gd

CODAMOL PLUS
24 comprimés effervescents

P.P.V. : 39,50DH



6 118000 197899

شركتي غالينيكا - الدار البيضاء - المغرب
Laboratoires GALENICA - Casablanca - Maroc